



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



BREVET FEDERAL D'ANIMATEUR DE CLUB

Saison 2018/2019



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez, sur le site de la ligue, le **calendrier prévisionnel** des formations d'encadrants techniques mises en place par la Ligue d'Aquitaine pour la saison 2018/2019 et le **formulaire** s'y afférent.

Si vous avez des candidats potentiels, vous voudrez bien faire parvenir (renseigné lisiblement et complètement) le formulaire d'inscription à **votre Président de Comité Départemental** pour avis. Les Présidents des Comités pourront le renvoyer directement au siège de la Ligue (Maison Régionale des Sports d'Aquitaine – 2, avenue de l'Université – 33400 TALENCE).

Pour rappel, les conditions d'accès sont les suivantes : **Etre licencié à la FFTir depuis un an minimum / Etre titulaire d'un « Carnet de tir » / Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif de moins de trois mois / Avoir au moins seize ans au début de la formation / Présenter un projet au sein de sa structure en lien avec les fonctions d'animateur / Avoir l'avis motivé de son président de club.**

Les dates d'organisation de ces stages sont prévisionnelles et sont donc susceptibles d'évoluer.

!!! - CLOTURE DES INSCRIPTIONS 30 SEPTEMBRE 2018 - !!!

Je vous remercie d'avance pour votre coopération et je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus sportives.

La Responsable Formation de la Ligue

Sylvie TIRODE

NB : - Le paiement (*voir annexe 1*), par chèque, sera joint au courrier d'inscription.

- Ces documents seront en ligne et téléchargeable sur le site de la Ligue dans la rubrique formation / stages encadrants.

Sylvie TIRODE – 130 avenue de l'Hippodrome – Apt 22 – 33320 EYSINES - Tél 06.82.08.66.21 – E-mail: rfl-tir-aquitaine@orange.fr



ANNEXE 1

EXPLICATIONS SUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE STAGE

Coût de la formation animateur : **200** euros (6 jours sur 3 week-ends)

Ces sommes comprennent l'hébergement (une nuit par WE), la restauration (trois repas par WE), les frais administratifs et pédagogiques, la location des installations, et le paiement des vacances des formateurs.

Le coût se partage en quatre "cofinanceurs". A parts égales, le **candidat**, son **club**, son **comité départemental** et la **ligue** se partagent ces frais de stage. Reste à la charge du candidat - ou de son club - les frais de déplacement.

Exemple pour le **BREVET FEDERAL D'ANIMATEUR DE CLUB**

- 1) Le candidat pour son inscription verse – ou pas si le club la prend en charge – la somme de **50** euros à son club.
- 2) Le club encaisse les **50** euros de son (ou ses) candidat(s) et verse la somme de **100** euros par stagiaire concerné à son comité départemental avant le début de la formation.
- 3) Le comité départemental réunit les inscriptions et encaisse les paiements de ses clubs. Il reverse ensuite à la ligue la somme de **150** euros par stagiaire dès le début de la formation.
- 4) La ligue reçoit les différentes inscriptions des comités et procède aux paiements engendrés par cette formation en ajoutant sa participation.

Pour rappel, les clubs et les comités peuvent lors de la préparation de leur budget annuel, demander une subvention au titre du CNDS pour aider à la mise en formation de leurs encadrants techniques.

La RFL.



Journée de POSITIONNEMENT et de PRE-STAGE au BREVET FEDERAL D'ANIMATEUR DE CLUB

CALENDRIER PREVISIONNEL 2017/2018					
DATE	DEPARTEMENT	LIEUX	HORAIRES	COORDONNEES RESPONSABLE DEPARTEMENTAL	COUT par STAGIAIRE
20 octobre	24	Périgueux	A partir de 09 heures	Mr Richard THORILLON – Les Jarijoux, 24750 CHAMPCEVINEL - thorillon.richard@sfr.fr - 06 23 39 08 47	20 Euros (Payable en chèque au Comité Départemental concerné) (Prix du repas + Documentation)
A déterminer	33	A déterminer		Mr Thierry DELETRAIN–8 rue Gérard de Nerval, 33160ST MEDARD EN JALLES– thierry.deletrain@bbox.fr - 06 6269 5064	
A déterminer	40	A déterminer		Mr Charles GRADOUX - 11 rue Montluc, 40000 MONT- DE-MARSAN - cfgradoux@gmail.com - 06 73 00 92 02	
20 octobre	47	Nérac	A partir de 14 heures	Mr François DIAZ – « Dantou », 47500 MONSEMPRON-LIBOS - fc Diaz47@orange.fr - 06 80 21 11 22	
A déterminer	64	A déterminer		Mme Erminia ALFONSO – 6512 Chemin deLizardia, 64310 ST PEE SUR NIVELLE - ealfonso@free.fr - 06 61 983433	



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



BREVET FEDERAL D'ANIMATEUR DE CLUB (Formation ligue - 15 places)
Participation aux 3 WE obligatoire

CALENDRIER PREVISIONNEL 2017/2018	
DATES	LIEUX
- 24-25 Novembre 2018	CREPS de Talence
- 26-27 Janvier 2019	Libourne
- 02-03 Mars 2019	CREPS de Talence

Coût du stage :

Candidat (50€) + Club (50€) = **100 €**

Règlement à envoyer à votre Comité Départemental d'affiliation qui fera suivre l'inscription à la Ligue d'Aquitaine. Les chèques sont à mettre **à l'ordre du COMITE DEPARTEMENTAL D'AFFILIATION.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



Fiche d'inscription BFA à remplir :

Club : _____	Nom du Président : _____	Signature : _____
N° : _____		

BREVET FEDERAL D'ANIMATEUR DE CLUB							
Priorité	Nom	Prénom	Date Naissance	Adresse	Téléphone	N° licence	Avis du Comité Départemental
1							
2							

Contacts Présidents Comités Départementaux :

Dordogne (24) : Mr Richard THORILLON – Les Jarijoux, 24750 CHAMPCEVINEL - thorillon.richard@sfr.fr - 06 23 39 08 47

Gironde (33) : Mr Frédéric MORLET - 25 allée des Hortensias, 33320 EYSINES - comitetir33@free.fr - 06 48 19 84 90

Landes (40) : Mr Charles GRADOUX - 11 rue Montluc, 40000 MONT-DE-MARSAN - cfgradoux@gmail.com - 06 73 00 92 02

Lot-et-Garonne (47) : Mr François DIAZ – « Dantou », 47500 MONSEMPRON-LIBOS - fc Diaz47@orange.fr - 06 80 21 11 22

Pyrénées-Atlantiques (64) : Mr François LAPEYRE – Route de Pau, 64410 VIGNES - mchlapeyre@gmail.com - 06 21 22 53 05

Les inscriptions sont limitées à deux par club. L'acceptation d'un troisième stagiaire fera l'objet d'une étude de cas qui validera à titre exceptionnel, ou non, son intégration dans le cursus de formation. **La participation à la journée de pré-positionnement est OBLIGATOIRE. La non-participation entraînera une annulation d'office du dossier d'inscription. Les dossiers sont à renvoyer avant le 30 septembre 2018. Tout dossier reçu après cette date ne sera ni traité, ni accepté.**